



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur Damien HAYART, maire.

Date de la convocation : 5 juin 2023

Etaient présents : Monsieur le Maire, V. LEPETZ, M. VERLEY, D. HAYART, A. TROUILLET, M.KARLINSKI, S. LAMBIN, Y. BERTAUX, D. VERHAEVERBEKE, M. DUMORTIER, C. CABOUR, P.DURETZ.

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND, Juliette LECOEUQUE

Absents excusés : Madame Béatrice LEROUGE, Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

Absents, excusés, ayant donné pouvoirs :

- Madame Colette LAMARQUE à Madame Maryvonne VERLEY
- Monsieur Olivier DELORY à Monsieur Damien HAYAR
- Madame Isabelle DELMER à Madame Yvonne BERTAUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEPETZ (Madame Jenny GIUBLES, auxiliaire), autorisation donnée pour les toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°01_11042023.

Enregistrement de la séance par dictaphones, autorisation donnée pour toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°02_11042023.

Présentation de Monsieur le Maire, Monsieur Damien HAYART

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 a été envoyé à tous les élus, il propose donc de la soumettre au vote pour approbation.

Vote du Conseil : unanimité

2) MODIFICATION DELIBERATION 07_11042023 - TAUX D'IMPOSITION 2023

Par courrier, en date du 28 avril 2023, la Préfecture du Nord, nous a informé que la délibération n° 07_11042023 portant sur les vote des taux de fiscalité locale pour la commune d'Illies, ne respecte pas les règles de lien concernant le taux voté pour la taxe d'habitation car il ne peut être supérieur à 26,91 %.

Afin d'être conforme à la réglementation, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération initiale et de redélibérer sur ces taux, à savoir :

> **Taxe foncière (non bâti)** : 69.72 %

> **Taxe d'habitation** : 26,91 %

Vote du Conseil : unanimité

3) ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLEANTS

Monsieur le maire informe l'assemblée que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023 et, qu'à cette fin, il est demandé à chaque Conseil Municipal concerné, de procéder à un vote pour désigner les délégués et les suppléants qui seront amenés à voter pour l'élection des sénateurs.

Pour les communes de moins de 9000 habitants :

- 5 délégués à élire dans les conseils municipaux de 19 membres + 3 suppléants

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (ordre des suppléants qui résulte de l'ordre de présentation sur la liste).

Ont posé leurs candidatures comme délégués titulaires :

- Damien HAYART
- Valérie LEPETZ
- Alain TROUILLET
- Béatrice LEROUGE
- Jean-Sébastien THIBAUT

Ont posé leurs candidatures comme délégués suppléants :

- Colette LAMARQUE
- Philippe DURETZ
- Juliette LECOEUCE

Composition du Bureau électoral :

- 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés : Madame BERTAUX Yvonne et Monsieur HAYART Daniel
- 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes : Madame Cassandre CABOUR et Madame Séverine LAMBIN
- Secrétaire : Mme Valérie LEPETZ

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Résultat de l'élection (PV joint au compte-rendu) :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 15

Sont élus à la majorité absolue les délégués titulaires suivants :

- Damien HAYART
- Valérie LEPETZ
- Alain TROUILLET
- Béatrice LEROUGE
- Jean-Sébastien THIBAUT

Sont élus à la majorité absolue les délégués suppléants suivants :

- Colette LAMARQUE
- Philippe DURETZ
- Juliette LECOEUCE

4) FONDS DE SOUTIEN MEL TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE – PROJET TRAVAUX D'ECOLE ET AMENAGEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la MEL dans le cadre du Fonds de Concours pour la Transition énergétique et la Rénovation thermique, pour les travaux de l'école Jean Monnet et les aménagements.

Vote du Conseil : unanimité

5) DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS – PROJET TRAVAUX ECOLE JEAN MONNET ET AMENAGEMENT (TRAVAUX BATIMENTS BOURG)

Pour le financement du projet des travaux de l'école, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le prêt demandé à la Caisse des dépôts et consignations a été accepté, comme suit :

Ligne du Prêt : PSPL GPI/AMBRE

Montant : 1 450 000,00 euros

Durée d'amortissement : 35 ans

Dont différé d'amortissement : 2 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

A cet effet, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Vote du Conseil : unanimité

6) ATTRIBUTIONS DE BONS CADEAUX POUR LES CONCOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que le remboursement, par la commune, de bons d'achat au profit des commerçants de la commune doit faire l'objet d'un mandat imputé au compte 6745.

Il propose l'octroi de bons cadeaux pour les prix du concours des maisons fleuries qui seront échangeables dans l'enseigne JARDIZOO.

Cela nécessite une convention avec l'entreprise.

Vote du Conseil : unanimité

7) MODIFICATION REGIE DE RECETTES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire évoque la nécessité de regrouper les régies de recettes en une régie unique, ce qui simplifiera la gestion.

La régie périscolaire devient la « Régie de recettes diverses »

La régie encaissera les produits suivants :

1. les repas de restauration scolaire	Compte d'imputation : 7067
2. les repas de personnes âgées	Compte d'imputation : 7066
3. les locations de salles	Compte d'imputation : 7083
4. les photocopies	Compte d'imputation : 70688
5. les concessions de cimetière, columbarium et cavurnes	Compte d'imputation : 70311
6. les locations de matériel (tables, chaises, vaisselle, tente...)	Compte d'imputation : 7083
7. les manifestations communales	Compte d'imputation : 7088

Vote du Conseil : unanimité

8) TARIFICATION MATERIEL A LOUER POUR ADMINISTRES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de louer du matériel pour les administrés.

Les recettes seront perçues dans le cadre de la « Régie de recettes diverses » et imputées au compte 7088.

Les tarifs sont proposés comme suit :

- Table : 5 € par table
- Chaise : 1 € par chaise
- Mange-debout : 3 € par mange-debout
- Vaisselle (pour 50 personnes) : 30 € le lot
- Tente de réception : 100 € le week-end et 250 € si montage/démontage par le service technique (sous conditions : disponibilités des plannings et d'un vent à – de 60 km/heure)
- Tonnelles 3x3 : 30 € la tonnelle
- Percolateur : 30 € le percolateur

Il est ainsi prévu une tarification en cas de journée supplémentaire comme suit :

- Table : 1.50 € par journée supplémentaire
- Chaise : 0.50 € par journée supplémentaire
- Vaisselle : 5 € par journée supplémentaire

Une caution est prévue :

- Tente de réception : 500 €

Une tarification supplémentaire est prévue en cas de détérioration ou de perte :

- Tente de réception : prix de la réparation (devis qui sera joint)

Matériel divers : prix d'achat du matériel (facture d'achat qui sera jointe)

Vote du Conseil : unanimité

9) MODIFICATION REGIE AVANCES ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la régie d'avances pour les ACM ne sert plus car désormais c'est un prestataire qui gère nos accueils collectifs de mineurs.

Il propose de la modifier en « Régie d'avances pour menues dépenses ».

Vote du Conseil : unanimité

10) CREATION COMPTE DEPOT DE FONDS AU TRESOR (DFT) POUR LA REGIE D'AVANCES « MENUES DEPENSES »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au trésor pour la régie d'avances « menues dépenses ».

Cela permettra notamment de gérer les opérations de paiement par carte bancaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, accepte l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor pour les dépenses de cette régie d'avance.

Vote du Conseil : unanimité

11) MODIFICATION REPARTITION RECETTES CONCESSIONS CIMETIERE

Au vu de la fusion prochaine des budgets CCAS et Commune au 1^{er} janvier 2024, Monsieur le Maire propose d'adopter, d'ores et déjà, un changement de répartition des recettes de concessions de cimetière.

A compter du 9 juin 2023, la totalité des recettes sera reversée à la commune au compte 70311.

Vote du Conseil : unanimité

12) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATION

Monsieur le Maire, Monsieur Damien HAYART, propose d'allouer 2 subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- LIS CLUB, montant : 1500 € (Achat de nouvelles barres fixes qui n'était pas prévu sur leur budget 2023)
- ESCIAL, montant : 350 € (Participation manifestation Cecifoot)

Ces montants seront imputés au compte 6574 au budget primitif 2023, sur le montant prévu en subventions non attribuées.

Vote du Conseil : unanimité

13) CREATION EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITES EN RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter trois agents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en restauration scolaire sur les postes de surveillance et aides au service (plus d'enfants en cantine – conséquence de la mise en place de la tarification sociale).

Il est également nécessaire de créer un poste d'adjoint technique jusqu'au 30 septembre 2023.

Vote du Conseil : unanimité

**14) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLUS3 ARRETE LE 10 FEVRIER 2023
PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN**

Après avoir présenté le projet de PLU3 et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet de PLU3 arrêté ;
 - émet une remarque concernant l'emplacement de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
 - demande l'examen, au regard des résultats de la future enquête publique, des ajustements suivants :
- 1) OAP n° 80 : l'objectif de la demande d'ajustement est de s'assurer que l'alignement prévu dans l'OAP soit compatible avec la réimplantation de l'arrêt de bus (avec abris) rue du Chanoine Rigaut
 - 2) Zone UVD8.1 : Demande d'ajustement afin de faire évoluer la surface des annexes (Garages, Piscines etc...) car il y a déjà beaucoup de constructions qui ont été construites dans la bande de 25 à 50 m (Hameaux du Transloy, Ligny Le Grand et l'Aventure).
Aujourd'hui l'emprise au sol est < ou = à 10 m² pour les annexes : TROP RESTREINT.
Une surface de 30 m² nous paraît très légitime. S'il n'est pas possible de le changer dans le zonage 8.1, il est proposé de créer un **zonage spécifique** pour les Hameaux de la commune d'Illies (comme il a été fait pour la commune d'Ennetières en Weppes UVD 8.1.1) avec une bande de constructibilité de 50m.
 - 3) Zone UX6 : demande d'ajustement de la surface commerciale : passage de 10 000 à 15000 m²

Remarque sur l'emplacement réservé pour l'aire d'accueil des grand passage des gens du voyage :

- L'emplacement réservé pour l'aire d'accueil des gens du voyage a été retiré suite aux différentes pétitions communales
- Le Conseil Municipal d'Illies ne peut se prononcer aujourd'hui sur son positionnement qui est inconnu à ce jour.
- Le souhait formulé est que la commune soit associée et qu'un consensus entre les différentes communes soit trouvé conformément au Schéma Départemental d'aire d'accueil des gens du voyage
- Il nous paraît inenvisageable d'accepter l'implantation de l'aire d'accueil de grand passage dans zone Illies-Salomé pour les raisons évoquées dans la pétition

Vote du Conseil : unanimité

15) MARCHE UGAP GAZ ET ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique actuel et son enjeu financier.

A cette fin, il informe l'assemblée que l'UGAP renouvelle ses marchés « Electricité » et « Gaz » pour les périodes 2025-2027.

L'UGAP est un groupement d'achats qui permet de bénéficier de tarifs préférentiels et optimisés.

La période pour déclarer son adhésion se clôturera le 31 juin 2023 pour l'électricité et le 31 janvier 2024 pour le gaz.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement d'achats.

Vote du Conseil : unanimité

16) COMMUNE DE ILLIES – Mandat 2020/2026 – DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS - AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AFFERENTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 11 avril 2023 sur le projet de mutualisation avec la MEL pour la désignation de référents déontologues (obligation pour les élus depuis la loi 3DS).

La Métropole Européenne de Lille ayant nommé des référents, il convient désormais d'acter ces nominations et d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations de services avec cette dernière.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- 1) de désigner conjointement, dans les conditions visées à la présente délibération, Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO et M. Jean-Pierre BOUCHUT, en qualité de référents déontologues des élus de la commune,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services jointe en annexe de la présente délibération et dont les conditions essentielles sont rappelées ci-dessus.
- 3) d'imputer les dépenses afférentes au budget inscrit de la commune.

Vote du Conseil : unanimité

17) API CITE – PROJET LABEL ABEILLES

Monsieur Philippe DURETZ, adjoint à l'environnement évoque le projet de la commune de rentrer dans le dispositif proposé par APICité.

APICité est un label national qui a été lancé en 2016 par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) afin de mettre en valeur les actions de terrain des collectivités qui oeuvrent au quotidien pour la préservation de l'abeille, des pollinisateurs sauvages et de l'environnement.

Ce label peut être accordé pour 2 ans, il s'agit avant tout d'une distinction qui incite à promouvoir les bonnes pratiques en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages, de la biodiversité et plus généralement de la qualité de vie des habitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier et de signer tout document s'y afférant.

Vote du Conseil : unanimité

18) JURY CRIMINEL

Les 3 administrés tirés au sort sur la liste électorale, dont les noms seront transmis au tribunal pour la préparatoire de la liste des jurés d'assise 2024 sont :

- Mr Bruno DETEMMERMAN
- Mme Chantal CAMBIER

- Mme Whitney GILLON

19) INFORMATIONS DIVERSES

- La commune a fait l'acquisition (don) de 2 moutons de Soay dans le but de faire de l'écopaturage. Ils sont été installés derrière la salle des sports. Un enclos est prévu un peu plus à l'arrière afin que les administrés puissent ouvrir les portes de la salle, comme avant.
- Appel d'offres pour la restauration scolaire qui est en cours, il se termine le 15 juin 2023 et la commission d'appels d'offres aura lieu le 20 juin prochain.
- Monsieur Daniel HAYART évoque la lutte contre les frelons asiatiques et le fait que certaines communes ont été subventionnées à ce sujet notamment peut-être par le Conseil Régional. Une discussion est entreprise à ce sujet et Monsieur Philippe DURETZ répond que le problème peut être supervisé par le label Api Cité.
- Madame Séverine LAMBIN évoque le meuble self pour les denrées froides qui vient d'être acheté pour la cantine scolaire.
- Madame Maryvonne VERLEY rappelle la prochaine date pour les rendez-vous de l'emploi qui a été fixée au 26 juin prochain.
- Madame Maryvonne VERLEY évoque également les « points ressources santé » qui ont été installés dans différents bâtiments (salle des sports, mairie, bibliothèque), elle propose d'en installer un à l'espace Beltrame.

Fin de séance à 20 heures 29.

La secrétaire
Madame Valérie LEPETZ

Le Maire,
Monsieur Damien HAYART

La secrétaire auxiliaire
Madame Jenny GIUBLES

